

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

N° DEL-2025-0135

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du  
24 juin 2025

Suite à la convocation du mardi 24 juin 2025, la séance est ouverte à 18 h 00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de M. Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73

Quorum : 37

**Etaient présents :**

Fabrice LOHER, Alain NICOLAZO, Ronan LOAS, Marc BOUTRUCHE, Patricia QUERO-RUEN, Céline OLIVIER, Armelle NICOLAS, Annick GUILLET, Maria COLAS, Jo DANIEL, Jean-Michel BONHOMME, Patrice VALTON, Roger THOMAZO, Fabrice VELY, Bruno PARIS, Pascal LE LIBOUX, Laurent DUVAL, Antoine PICHON, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine DI GUGLIELMO, Christophe GINET, Laure LE MARECHAL, Morgane CHRISTIEN, Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Christian CARTON, Marie-Françoise CEREZ, Michel DAGORNE, Stéphane DANIEL, Alain DE CORSON, Dominique ELIOT, Katherine GIANNI, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Yann GUIGUEN, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Bruno JAOUEN, Philippe JESTIN, Carmen LE BORGNIC, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Patrick LE GUENNEC, Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Estelle MORIO, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Eric PATUREL, Maurice PERON, Solène PERON, Nathalie PERRIN, Marianne POULAIN, Michel TOULMINET.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Fabien AUDARD pouvoir à Christophe GINET, Cécile BESNARD pouvoir à Stéphane DANIEL, Bruno BLANCHARD pouvoir à Jean-Yves CARRIO, Guy GASAN pouvoir à Morgane CHRISTIEN, Jean-Louis LE MASLE pouvoir à Alain NICOLAZO, Gaëlle LE STRADIC pouvoir à Bruno JAOUEN, Nadège MARETTE pouvoir à Laurent DUVAL, Laurent TONNERRE pouvoir à Marie-Françoise CEREZ, Dominique YVON pouvoir à Fabrice VELY.

**Absente :**

Aurélien MARTORELL

***Fanny GRALL et Rose MORELLEC sont désignées secrétaires de séance.***

## POLE RESSOURCES

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur.

Le compte administratif a pour objectif de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il permet de présenter et d'arrêter les résultats comptables de l'exercice.

Ces comptes font état des autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagement (AE), dépenses à caractère pluriannuel. Les AP et AE sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour l'exécution des dépenses y afférent. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, elles peuvent être révisées voire clôturées. Une AE a été créée sur le budget Principal en 2022 pour le suivi des dépenses liées à la GEMAPI. Ces dépenses n'étant plus imputées sur la section de fonctionnement, il convient de clôturer cette AE.

La note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du compte administratif budget par budget, et l'état des restes-à-réaliser sont annexés à la présente délibération. L'intégralité du compte administratif est consultable auprès des Instances communautaires de Lorient Agglomération.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le compte de gestion de chacun des budgets -principal et annexes- de l'exercice 2024,  
Vu l'avis de la Commission Ressources, finances, administration générale,  
Vu l'avis du Bureau,

**Article 1 :** **ARRETE** le compte administratif de chacun des budgets - principal et annexes- pour l'exercice 2024 en conformité avec le compte de gestion.

**Article 2 :** **CONSTATE** les restes-à-réaliser en dépenses et en recettes arrêtés au 31 décembre 2024 de chacun du budget principal et des budgets annexes.

**Article 3 :** **DECIDE** de clôturer, dans le cadre du compte administratif 2024, l'autorisation d'engagement 2022 - AE GEMAPI du budget principal et ainsi d'ajuster son montant sur les crédits consommés à la date de clôture du 31 décembre 2024 conformément à la maquette budgétaire.

*Le Président s'étant retiré au moment du vote et LE CONSEIL ayant confié la présidence à Alain NICOLAZO*

**Délibération adoptée à l'unanimité par 54 voix pour et 17 abstentions.**

**Abstentions :** Roger THOMAZO, Laure LE MARECHAL, Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Christian CARTON, Dominique ELIOT, Bruno JAOUEN, Philippe JESTIN, Patrick LE GUENNEC, Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Gaëlle LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Maurice PERON, Solène PERON

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Fabrice LOHER